



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-7069>

Département(s) de publication : **64, 40, 65**

Annonce n° **24-7069**

Travaux

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur** : Université de Pau et des Pays de l'Adour

**Type de Numéro national d'indentification** : SIRET

**N° National d'identification** : 19640251500270

**Ville** : Pau cedex

**Code postal** : 64012

**Groupement de commandes** : Non

**Département(s) de publication** : 64, 40, 65

### Section 2 - Communication

**Lien vers le profil d'acheteur** : <http://www.marches-publics.gouv.fr>

**Identifiant interne de la consultation** : 2023-1262

**Intégralité des documents sur le profil d'acheteur** : Oui

**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles** : Non

**Nom du contact** : Mme HERRAN Béatrice

**Adresse mail du contact** : Achats-publics@univ-pau.fr

**Numéro de téléphone du contact** : +33 559407935

### Section 3 - Procédure

**Type de procédure** : Procédure adaptée ouverte

**Conditions de participation** :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve** : Cf. article 5.1 du règlement de consultation
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : Cf. article 5.1 du règlement de consultation
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : Cf. article 5.1 du règlement de consultation

**Technique d'achat** : Sans objet

**Date et heure limite de réception des plis** : 19/02/2024 à 12:00

**Présentation des offres par catalogue électronique** : Interdite

**Réduction du nombre de candidats :** Non  
**Possibilité d'attribution sans négociation :** Oui  
**L'acheteur exige la présentations de variantes :** Non

## Section 4 - Identification du marché

**Intitulé du marché :** Travaux de réfection de l'étanchéité de la toiture des amphithéâtres A&B du bâtiment A du collège STEE

**Code CPV principal - Descripteur principal :** 45261410

**Type de marché :** Travaux

**Description succincte du marché :** Le présent marché a pour objet des travaux relatifs à la réfection de l'étanchéité de la toiture de amphithéâtres A et B du bâtiment des sciences A du collège STEE du campus de Pau (64).

**Lieu principal d'exécution du marché :** Campus de Pau (64)

**La consultation comporte des tranches :** Non

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché :** Non

**Marché alloti :** Non

## Section 6 - Informations Complémentaires

**Visite obligatoire :** Oui

**Détail sur la visite (si oui) :** La visite sur site est obligatoire. Pour pouvoir la faire, merci de prendre contact avec : M. POUYAU Alain 06 99 65 80 21 alain.pouyau@univ-pau.fr La date maximale à laquelle les candidats pourront effectuer la visite est le 09/02/2024. Voir article 3.1 du règlement de consultation.

**Autres informations complémentaires :** Durée : Voir article 1.3 du RC Le délai global d'exécution des travaux objet du présent marché est de 13 semaines et deux jours hors délais relatifs à la période de garantie de parfait achèvement de 12 mois éventuellement renouvelée, et répartis comme suit (voir document « Calendrier prévisionnel des travaux » joint au présent dossier de consultation) : - 3 semaines de préparation - 10 semaines et 2 jours de travaux La date prévisionnelle de démarrage des prestations (période de préparation comprise) est fixée au début du mois d'avril 2024. Par dérogation à l'article 18 du CCAG Travaux, la date de démarrage des prestations fixant le point de départ du délai d'exécution sera indiquée dans un ordre de service qui sera notifié au titulaire du marché ; cette date marque également le début de la période de préparation. Le délai d'exécution : - Ne comprend pas les délais éventuels de suspension des travaux liés à la période de fermeture administrative ou à la réalisation d'examens. - Ne comprend pas les délais éventuels de suspension des travaux non liés à la période de fermeture administrative. Prestations similaires : voir article 11 du RC Conformément à l'article R.2122-7 du code de la commande publique, l'acheteur peut passer un marché de services sans publicité ni mise en concurrence préalables ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui ont été confiées au titulaire d'un marché précédent passé après mise en concurrence. Le premier marché doit avoir indiqué la possibilité de recourir à cette procédure pour la réalisation de prestations similaires. Sa mise en concurrence doit également avoir pris en compte le montant total envisagé, y compris celui des nouveaux travaux ou services. Lorsqu'un tel marché est passé, la durée pendant laquelle les nouveaux marchés peuvent être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du marché initial. Variantes - Prestations supplémentaires éventuelles : voir articles 2.2.2 et 2.3 du RC Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées. Aucune variante n'est imposée par l'acheteur. Aucune prestation supplémentaire éventuelle n'est prévue. Négociations : voir article 7 du RC Une phase de négociation pourra être entamée à l'issue de l'examen des offres. Néanmoins, en application de l'article R.2123-5 du code de la commande publique, l'acheteur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation. En cas de négociations, celles-ci pourront porter sur tous les éléments de l'offre mais ne devront pas modifier les caractéristiques principales du marché. Absence de candidature ou d'offre En application de l'article L. 2122-1 et de l'article R. 2122-2 du code de la commande publique

l'acheteur se réserve la possibilité de recourir à une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence lorsqu'aucune candidature ou offre n'a été déposée ou lorsque seules des candidatures irrecevables ou des offres inappropriées ont été présentées.

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 22/01/2024**